



Frais de notaire pour allongement durée de prêt

Par **Letop**, le **13/01/2019** à **18:17**

Bonjour,

et meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2019 à tous !

ayant actuellement un emprunt avec hypothèque en cours pour un bien immobilier, je souhaite allonger la durée du prêt de 5 ans afin d'alléger les mensualités. Après discussion avec la banque, celle ci m'accorde cet allongement.

Je voudrais savoir si ce simple allongement va entrainer des frais de notaires pour modifier la durée de l'hypothèque ?

Informations concernant le prêt initial :

Montant 171000€ sur 20 ans. Il reste 97 mensualités et 109000€ à rembourser jusqu'au 5/02/2027. La demande concerne l'allongement du prêt de 60 mois jusqu'au 5/02/2032. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau prêt mais simplement d'allonger la durée dans la même banque.

Je n'arrive pas à trouver d'information claire si cette opération va entrainer des frais de notaire liés à la modification de la durée et donc de la fin de l'hypothèque. Et le cas échéant quels sont les couts au moins approximatifs de l'acte notarié dans mon cas ?

Je vous remercie pour votre expertise,

Cordialement,

Pascal

Par **Visiteur**, le **13/01/2019** à **18:36**

Bonjour

Cela peut faire l'objet de avenant au contrat de prêt sous seing privé, ou notarié, pour, le cas échéant, redéfinir les garanties (mais ce n'est pas systématique).

D'autre part, l'hypothèque initiale a peut-être été prise sans durée précisée, à vérifier dans le

contrat de prêt.